

## MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT SENEGAL II (MCA-Sénégal II)

## Avis Spécifique de Passation des Marchés

## Informations générales :

Pays: SENEGAL Ville / Localité : Dakar

Avis / Numéro de contrat : MCA2/2022/COMPACT/S/ADM80/G42

Date de publication : 16 janvier 2023

Date limite: 31 janvier 2023

Organisme de financement : Millennium Challenge Corporation

(MCC)

Acheteur: MCA-Sénégal II

Nom du Marché: Acquisition de fournitures informatiques

Type d'avis : Demande de cotations (D.C)

Admissibilité des soumissionnaires : Firmes éligibles et répondant aux exigences énoncées dans la D.C

Le Gouvernement du Sénégal (« Gouvernement » ou « GdS ») a été sélectionné pour le don du Millennium Challenge Corporation (« MCC »), dénommé Compact, visant à promouvoir la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique au Sénégal, et envisage allouer une partie des recettes du fond aux paiements des contrats de biens, travaux et services. Le Compact comprend un investissement de MCC d'environ 550 millions de dollars et une contribution supplémentaire du Gouvernement de 50 millions dollars américains pour un montant global de 600 millions de dollars américains. Il comprend trois projets:

- Le projet « Modernisation et renforcement du réseau de transport de Senelec » a pour objectif de fournir de l'électricité de qualité à partir de sources, à faible coût, disponibles pour que Senelec satisfasse la demande croissante sur le réseau interconnecté au Sénégal;
- Le projet « Elargissement de l'accès à l'électricité dans les zones rurales et péri- urbaines » vise à augmenter l'offre et la demande en électricité de qualité dans les zones rurales et péri- urbaines du Sénégal;
- Le projet « Cadre propice et de renforcement de capacités des acteurs du secteur de l'électricité » a pour l'objectif de créer un cadre propice à teur pour une fourniture de l'électricité en quantité et en qualité.

Aux termes du Compact, le Gouvernement a désigné le MCA-Sénégal II pour mettre en œuvre tout ou partie des responsabilités du Gouvernement, y compris ce marché.

Le MCA-Sénégal II entend utiliser une partie des ressources pour payer les coûts liés au présent projet, et ce, selon les termes dudit Compact, incluant les règles restrictives d'utilisation et les conditions de décaissement des Fonds MCC.

Le MCA-Sénégal II vous invite par la présente à soumettre vos offres scell'« Acquisition de fournitures informatiques » selon les spécifications techniques ci-joints. La demande de cotations doit être effectuée selon les procédures définies dans les Directives de Passation des marchés de la MCC.

Le marché est en un lot unique et indivisible.

Les prix indiqués doivent être en Francs CFA Hors Taxe Hors Douane (HT-

L'enveloppe de l'offre doit porter la mention du Marché « Acquisition de fournitures informatiques; Réf: MCA2/2022/COMPACT/S/ADM80/G42 ».

Les cotations (clairement indiquées avec la référence et la description de la Demande de cotations) doivent comprendre:

- ★ Une enveloppe « offre technique » fermée et
- \* Une enveloppe « offre financière » fermée

Les deux enveloppes fermées, contenant chacune un (1) original et trois (3) copies, doivent être placées sous pli fermé à déposer au plus tard le 31 janvier 2023 à 10 H (heure locale), à l'adresse suivante :

Agence de Passation des Marchés du MCA-Sénégal II Rue 3.x B, Point E, Immeuble Talix 1er et 2ème étage - Dakar (Sénégal) Tel: 221-33-889-11-34

Les offres tardives seront rejetées.

Les firmes souhaitant participer à la sélection doivent manifester leur intérêt en envoyant un courriel ayant pour objet : « Acquisition de fournitures informatiques - Réf: MCA2/2022/COMPACT/S/ADM80/G42 » à l'Agence de Passation des Marchés du MCA-Sénégal II à l'adresse ci-après : IDUSMCA-SenegalPA@dt-global.com

avec copie à bids@mcasenegal.sn

Et en précisant leurs coordonnées complètes.

Une fois enregistrées, la demande de cotations leur sera directement envoyée en format PDF. L'enregistrement des firmes intéressées leur permetl'amélioration de la viabilité financière et à la bonne gouvernance du sec- tra en outre, d'être informées directement des éventuels compléments d'informations et/ou mise à jour à la D.C.

> Toute autre demande de clarifications doit être soumise à la même adresse électronique.

> Veuillez agréer, Madame/ Monsieur l'assurance de ma considération distin-

nuoc estibilization armoinide hineroly le elector ne'to de le elector DIOP en asmataks engantzanni edilidizeetki edil Directeur Général MCA-Sénégal II

18 JANV. 2023 - BN